



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****



**PLAN DÉPARTEMENTAL
D' ACTIONS DE SÉCURITÉ
ROUTIÈRE DE L' AISNE
2024**

Préambule

La politique de sécurité routière est un impératif national qui doit mobiliser toutes les composantes de la société française. Elle est l'affaire de tous.

Le bilan 2023 pour le département de l'Aisne fait état de 253 accidents corporels (+9,5 % par rapport à 2022 et +20,5 % par rapport à 2019), 30 tués (+3,4 % par rapport à 2022 et -3,22 % par rapport à 2019), 324 blessés (+ 3,5 % par rapport à 2022 et + 33 % par rapport à 2019).

Ces accidents étaient en général évitables. Les accidents mortels trouvent leur cause principale dans la vitesse, les conduites addictives, l'inattention et les règles de priorité.

Le Document Général d'Orientation (DGO), outil local de programmation en matière de politique de sécurité routière et de réduction du nombre d'accidents, a été signé pour une période de cinq ans (2023-2027). Quatre enjeux y figurent, à savoir : les conduites à risque, les nouveaux modes de mobilité dite « douce », les deux-roues motorisés et le risque routier professionnel.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) du département de l'Aisne, élaboré chaque année, s'inscrit en cohérence avec les enjeux du DGO et se traduit en actions opérationnelles.

Pour l'année 2024, au regard des caractéristiques de l'accidentalité départementale et des objectifs inscrits dans le DGO 2023-2027, les cibles prioritaires sont les suivantes :

- Les conduites en état d'addiction
- La prévention en milieu scolaire
- Les mauvais comportements et risques de la vitesse sur les routes
- Protéger les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, conducteurs d'EDPM et deux roues-motorisés).
- Les mauvaises pratiques (téléphone et distracteurs technologiques)

Pour une plus grande efficacité, la lutte contre l'insécurité routière doit reposer non seulement sur la prévention, mais aussi sur les contrôles routiers, destinés à sanctionner les délinquants de la route.

La gendarmerie et la police nationale sont mobilisées sans relâche pour intervenir sur l'ensemble du département. Le déploiement des radars s'adapte pour faire changer le comportement des usagers de la route, en particulier sur les tronçons les plus dangereux et accidentogènes.

Il revient à chacun de nous de rendre nos routes plus sûres. Nos comportements peuvent tout changer.

Sommaire

Préambule.....	2
1. Organisation de la prise en charge de la sécurité routière dans le département...4	
1.1 Introduction.....	4
1.2 Présentation du département.....	5
1.3 Organisation de la prise en charge locale de la sécurité routière.....	5
2. Bilan de l'accidentalité pour l'année 2023.....	8
3. Bilan du PDASR 2023.....	18
3.1 Bilan financier.....	18
3.2 Bilan des actions.....	19
3.3 Exemples d'actions menées en 2023.....	20
3.4 Le matériel d'animation sécurité routière.....	24
4. Enjeux et orientations d'actions pour l'année 2024.....	26
5. Les actions du PDASR 2024.....	28
5.1 Actions subventionnées.....	28
5.2 Le prévisionnel des actions réalisées par la mission sécurité routière.....	28

1. Organisation de la prise en charge de la sécurité routière dans le département

1.1 Introduction

Les accidents de la route sont la première cause de mort violente en France aujourd'hui. C'est aussi la première cause de décès des jeunes adultes, et d'accidents mortels du travail. 9 accidents mortels sur 10 ont pour origine une ou plusieurs infractions au code de la route.

Le 31 janvier 2024, l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR) a présenté les estimations de l'accidentalité routière 2023, à savoir : 3402 personnes sont décédées en 2023 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer. Ce bilan est inférieur de 4,2 % par rapport à 2022 et de 2,7 % par rapport à 2019, année de référence sur la décennie 2020-2030.

En France métropolitaine, il est estimé que 3170 personnes sont décédées en 2023, un résultat inférieur à l'année 2022 (-3,0 %) et l'année 2019 (-2,3 %).

La mortalité routière est en baisse outre-mer. Elle est estimée à 232 tués en 2023, contre 283 tués en 2022 et 254 tués en 2019.

D'après la méthode d'estimation ONISR-Université Gustave Eiffel (Registre du Rhône) appliquée aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre en 2023, **232 000 personnes ont été blessées** en 2023 sur les routes de France métropolitaine, **dont 16 000 gravement**. L'évolution du nombre de blessés toutes gravités est estimée en baisse par rapport à 2022 (- 1,9 %) ; l'évolution est à la stabilité pour les blessés graves (- 0,7 %).

Dans l'Aisne, la mortalité routière a légèrement augmenté en passant de 29 tués en 2022 à 30 tués en 2023 (31 tués en 2019). le nombre de blessés à lui aussi légèrement augmenté en passant de 313 tués en 2022 à 324 en 2023 (244 en 2019). Le nombre de blessés hospitalisés est quant à lui relativement stable par rapport à 2022 (+18 % par rapport à 2019).

La politique de sécurité routière a pour objectif de réduire l'accidentalité corporelle sur les routes, afin de diminuer le nombre de personnes tuées et blessées recensées chaque année.

Cet objectif ne pourra être tenu que si deux éléments indissociables sont réunis : l'appel à la responsabilité des conducteurs et l'action déterminée des pouvoirs publics et de ses partenaires.

1.2 Présentation du département

- Situation

Le département de l'Aisne est situé dans la région Hauts-de-France, limitrophe des départements de la Somme, de l'Oise, de la Seine-et-Marne au sud, de la Marne, des Ardennes et du Nord, il est également frontalier de la Belgique au nord-est. Il couvre une superficie de 7 362 km². La préfecture du département est située à Laon.



- Population

Le département de l'Aisne compte 529 374 habitants (donnée 2020) sur 799 communes et une densité de population de 72 hab/km². Il s'agit du département le moins peuplé de la région.

7 communes comptent plus de 10 000 habitants.

- Réseau Routier

La longueur totale du réseau routier du département de l'Aisne est de 11 417 kilomètres, se répartissant en 146,3 kilomètres d'autoroutes, 164 kilomètres de routes nationales, 5 438 kilomètres de routes départementales et 5 670 kilomètres de voies communales.

Depuis 2018, la limitation de vitesse sur les routes départementales est de 80 km/h.

À l'instar des autres départements des Hauts-de-France, l'Aisne bénéficie de la proximité des importants pôles urbains du Nord Pas-de-Calais et l'Île-de-France, ainsi que de sa proximité avec les pays du Benelux.

Dans l'Aisne, 83,3 % des ménages sont équipés d'un véhicule. Ce taux est légèrement supérieur aux taux de la région Hauts-de-France (81,7 %).

1.3 Organisation de la prise en charge locale de la sécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière est l'affaire de tous. Nous sommes tous impliqués, tous responsables.

Les acteurs de la sécurité routière sont multiples avec bien évidemment les usagers mais aussi les professionnels de la conduite ou de l'éducation routière, les gestionnaires de

voirie, les forces de l'ordre, les services de l'État, les associations et les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps pour promouvoir les bons comportements et rendre les routes plus sûres.

La mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière est placée sous la responsabilité du préfet de département. Le plus souvent et comme tel est le cas dans l'Aisne, il délègue cette responsabilité à son **directeur de cabinet, chef de projet « sécurité routière »**.

Pour exercer cette fonction, le directeur de cabinet s'appuie sur :

- **Le coordinateur départemental à la sécurité routière**

Situé en préfecture au sein de la mission sécurité routière, le coordinateur départemental à la sécurité routière assiste le chef de projet dans la mise en œuvre de la politique locale. Il est chargé d'animer les réseaux de l'ensemble des partenaires de la sécurité routière, de programmer et décliner les actions d'initiative nationale ou locale.

Le coordinateur a trois missions essentielles :

1. Contribuer à l'élaboration de la politique locale, au développement du partenariat et au pilotage des structures départementales ;
2. Mettre en œuvre, suivre et évaluer le document général d'orientation (DGO) et le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) ;
3. Contribuer à l'amélioration des connaissances en matière de sécurité routière.

Dans l'Aisne, le coordinateur est assisté d'un animateur sécurité routière.

- **Les intervenants départementaux de sécurité routière**

Pour agir sur les comportements, sensibiliser les usagers sur les risques encourus et leur présenter les différents moyens pour parvenir à se protéger et à protéger les autres, la mission sécurité routière s'appuie sur des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).

Ces IDSR sont des bénévoles de tous profils, nommés par arrêté préfectoral, qui participent à l'animation des actions inscrites au PDASR. Ils animent essentiellement des séances de sensibilisation dans les établissements scolaires, dans les entreprises ainsi qu'au sein de divers forums et village sécurité routière.

Leur nomination constitue un véritable acte d'engagement citoyen. Ils reçoivent une formation initiale et continue sur la sécurité routière. Dans l'Aisne, ils sont en 2024 au nombre de 15.

- **L'observatoire départemental de la sécurité routière**

L'observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR) recueille les données et participe à la connaissance et à l'analyse de l'accidentologie locale en lien avec les forces de l'ordre. Ces éléments sont destinés à orienter la politique locale en matière de sécurité

routière. Il est localisé au sein de la direction départementale des territoires (DDT) de l'Aisne.

- **Le chargé de mission deux-roues motorisé**

Il s'agit du « Monsieur Moto » du département. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des motards. Il est l'interlocuteur privilégié des motards et associations de motards pour des sujets de sécurité routière. À ce titre, il participe notamment aux différentes actions de sécurité routière mises en place dans son département destinées aux conducteurs de deux roues motorisés.

- **La mission « Monsieur Vélo »**

Cette mission de correspondant vélo est assurée par un agent de la DDT. La mission de « Monsieur Vélo » s'inscrit dans le cadre de la politique de transition écologique portée par les services de l'État. Il a pour mission de promouvoir l'utilisation du vélo, d'écouter les usagers de deux-roues non motorisés pour lesquels il s'engage à répercuter vers l'administration leurs remarques, doléances et suggestions.

Il peut être sollicité en raison de son expertise dans le domaine et peut accompagner les projets à destination des cycles dans le département (conception et réalisation d'aménagements cyclables). Il est également porteur de messages de bonnes conduites (port du casque, visibilité, respect du code de la route).

La mise en œuvre de la politique départementale de sécurité routière concerne également, à des degrés divers, d'autres partenaires, notamment :

- **Les Procureurs de la République**

Mise en œuvre de la politique pénale en direction des délinquants routiers, l'organisation des contrôles routiers et les peines alternatives aux poursuites,...

- **Les forces de l'ordre**

Le groupement de Gendarmerie départementale (dont l'EDSR), la direction départementale de la Police nationale (dont la FMU de Saint-Quentin), la compagnie républicaine de sécurité de Saint-Quentin (CRS21), les unités motorisées zonales (UMZ), les polices municipales, au travers d'actions de répression mais également d'actions de prévention menées seules ou avec d'autres acteurs.

Chaque mois, un tableau de bord complet est réalisé par l'observatoire départemental.

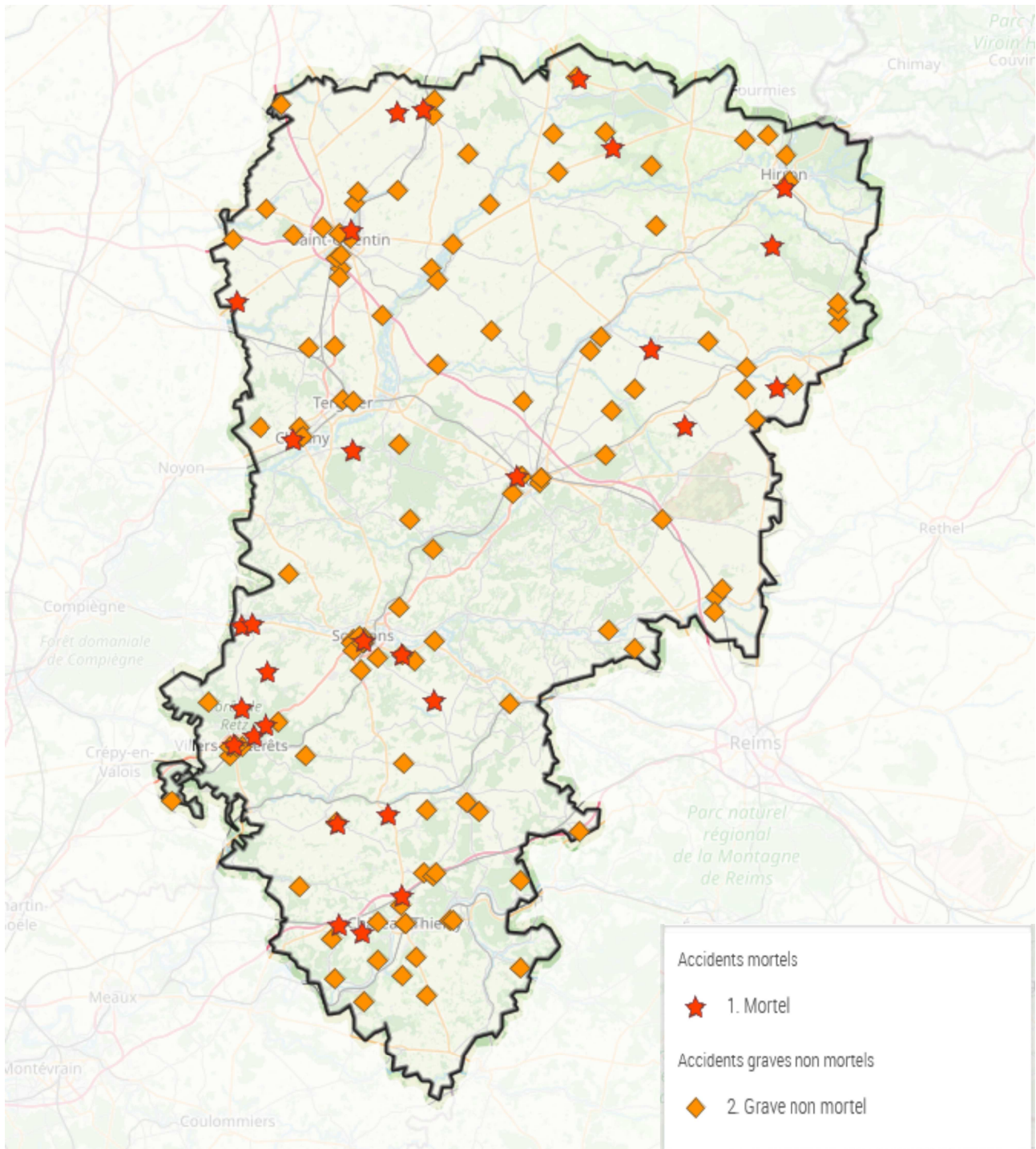
- **Les multiples porteurs d'actions**

Les partenariats sont nombreux et variés avec les entreprises, les collectivités locales, les organisateurs de festivals, les établissements scolaires, les associations étudiantes, les missions locales, les centres éducatifs.

2. Bilan de l'accidentalité pour l'année 2023

L'accidentalité générale :

Carte des accidents mortels et accidents graves non mortels 2023



	2019	2020	2021	2022	2023	2023-2022		2023-2019	
						Écart	%	Écart	%
Accidents	210	195	199	231	253	23	9	43	20
Tués	31	32	39	29	30	1	3	-1	-3
Blessés	244	225	238	313	324	11	3,5	80	33
Blessés hospitalisés	128	131	128	150	151	1	1	23	18

En 2023, 29 accidents mortels ont provoqué le décès de 30 personnes sur les routes axonaises, soit un accident mortel de plus qu'en 2022.

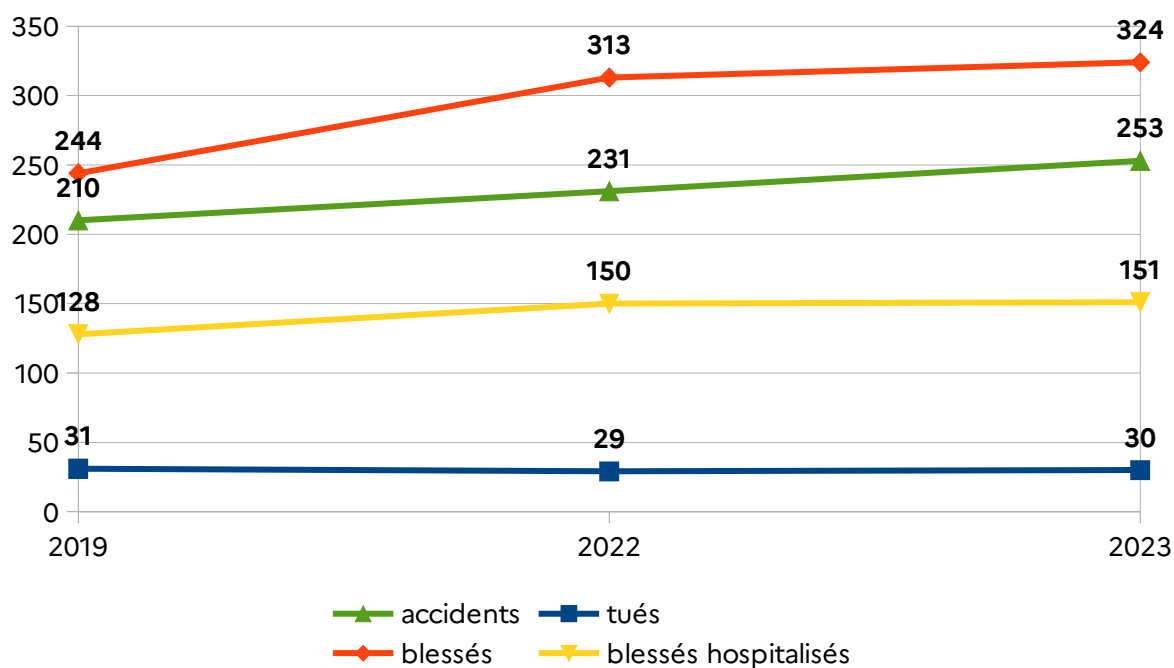
Le nombre de tués sur les routes de l'Aisne en 2023 est en légère hausse par rapport à 2022 mais reste en baisse par rapports aux années précédentes.

Cependant, même si le nombre de tués constaté n'a que peu évolué, le nombre d'accidents à quant a lui augmenté de 9 % par rapport à l'année 2022. Le nombre de blessés a également augmenté en 2023 par rapport à 2022 (+ 3,5 % et + 1 % concernant les blessés hospitalisés). Le nombre d'accidents graves non mortels est par contre en baisse de 4.7 % par rapport à 2022 en passant de 129 accidents à 123.

Cette tendance ne s'observe pas sur l'ensemble des indicateurs au plan national (bilan provisoire) :

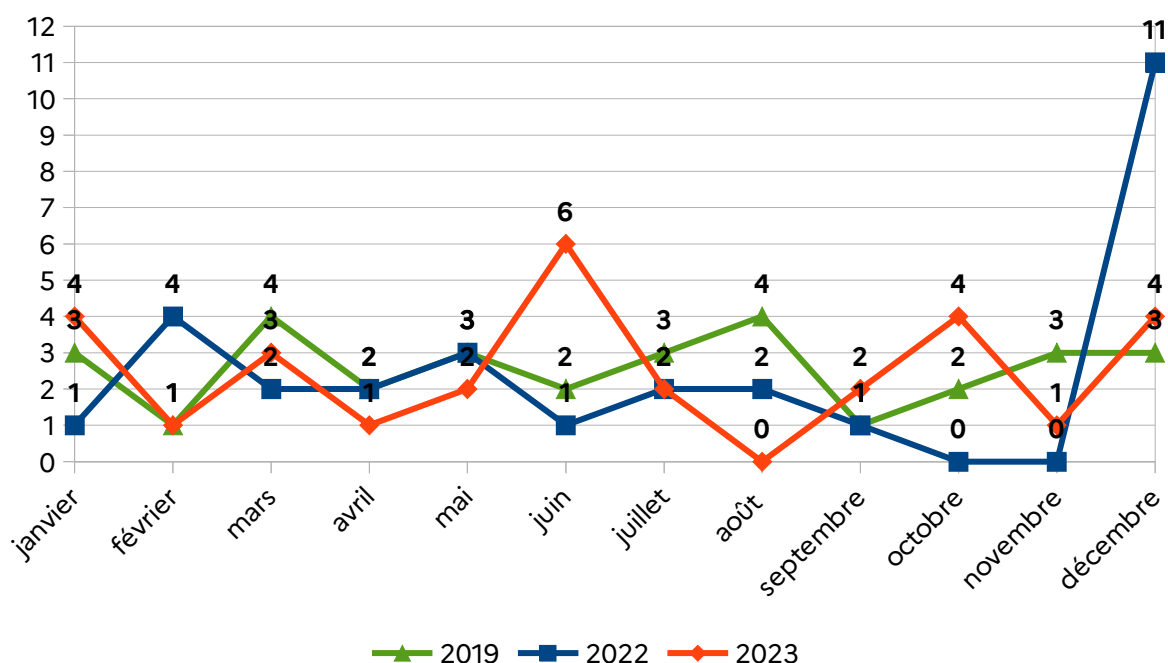
- - 1,8 % du nombre des accidents corporel par rapport à 2022
- - 3 % du nombre des tués par rapport à 2022
- - 1,4 % du nombre des blessés par rapport à 2022 (- 0,7 % pour les blessés graves)

Chiffres de l'accidentalité dans le département de l'Aisne :



Parmi ces accidents, 10 accidents mortels impliquent des véhicules seuls en cause (7 en véhicules légers, 1 en véhicule utilitaire et 2 en deux-roues motorisé).

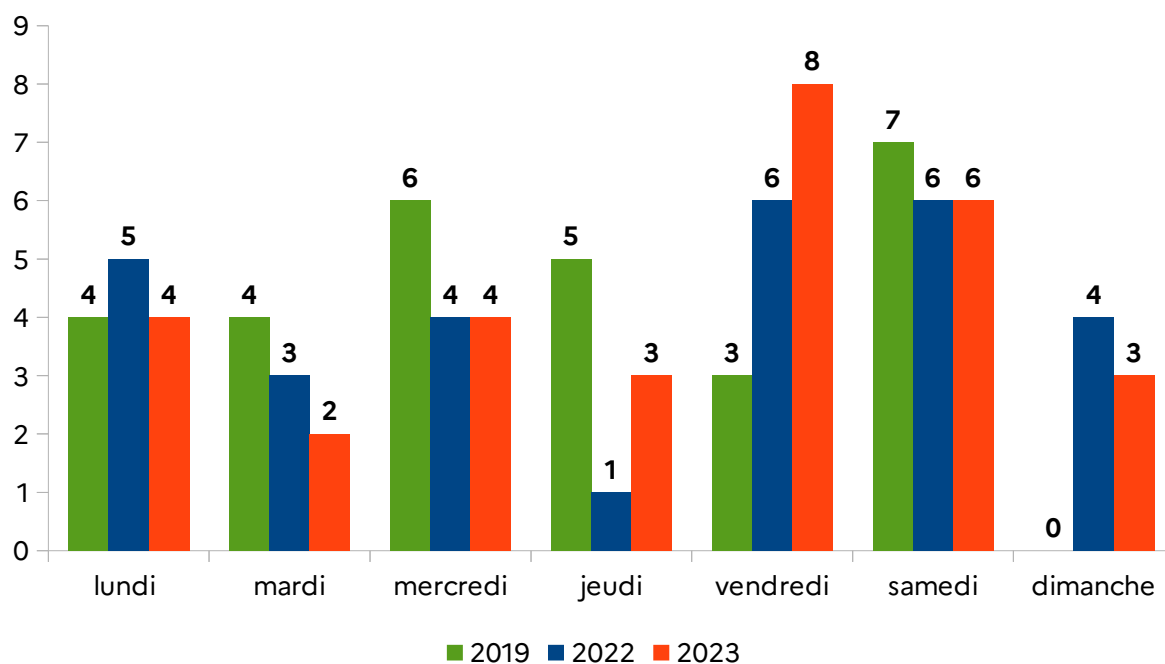
Répartition des tués par mois :



En 2023, le mois le plus meurtrier est le mois de juin avec 6 tués (20 % des tués), suivi des mois de janvier, octobre et décembre avec 4 tués.

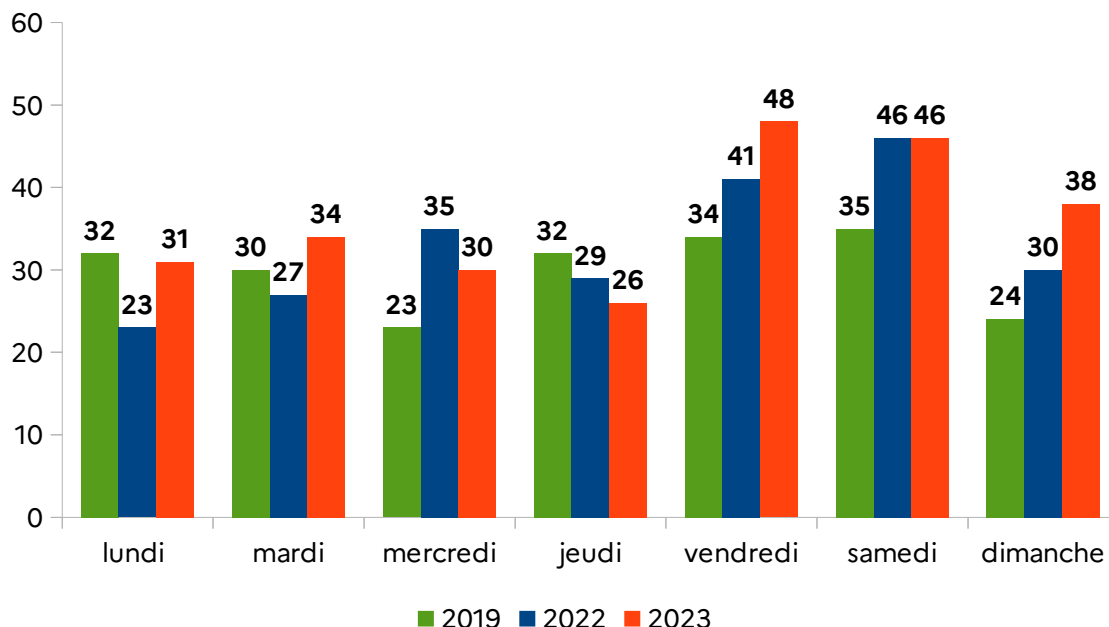
A titre de comparaison, le mois le plus meurtrier de l'année 2022 est le mois de décembre avec 11 tués. Pour l'année 2019, année de référence, il s'agissait des mois de mars et août (4 tués).

Répartition des tués en fonction des jours :



Comme en 2022, les vendredis et samedis sont les jours de la semaine où les accidents mortels sont les plus nombreux. Ces 2 jours représentent en 2023, 45 % des accidents mortels et 47 % des tués.

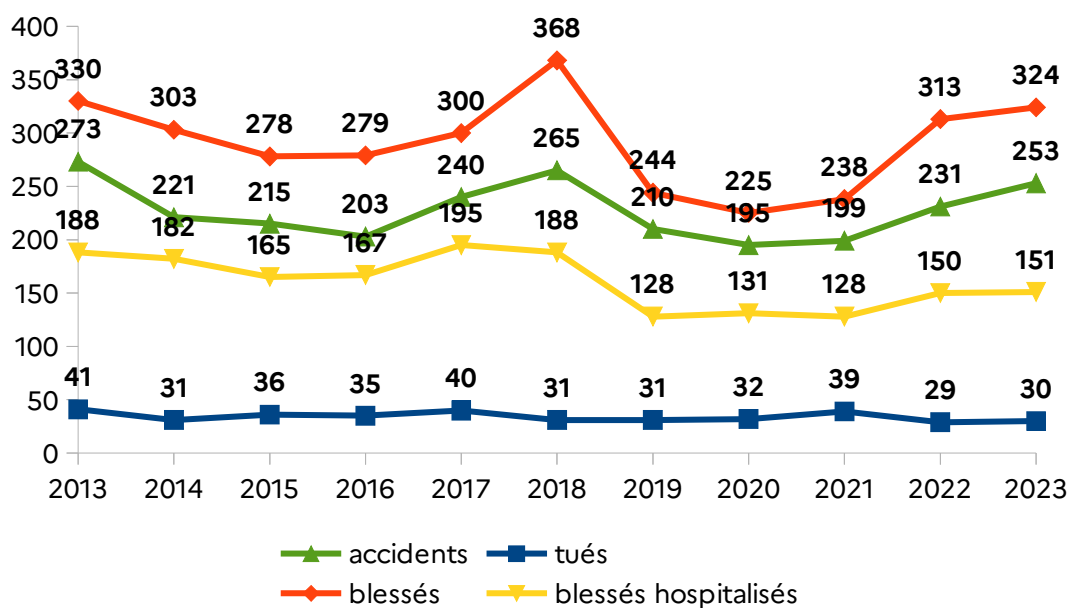
Répartition des accidents corporels et mortels en fonction des jours :



En 2023, les vendredis et samedis sont les jours de la semaine où les accidents corporels sont les plus nombreux. Ils représentent à eux seuls près de 37 % des accidents.

Après analyse, il s'avère que 14 accidents mortels sur les 29 ont eu lieu la nuit (8 la nuit et 7 au crépuscule/aube).

Evolution de l'accidentalité dans l'Aisne depuis les 10 dernières années :



L'accidentalité par catégorie d'usagers :

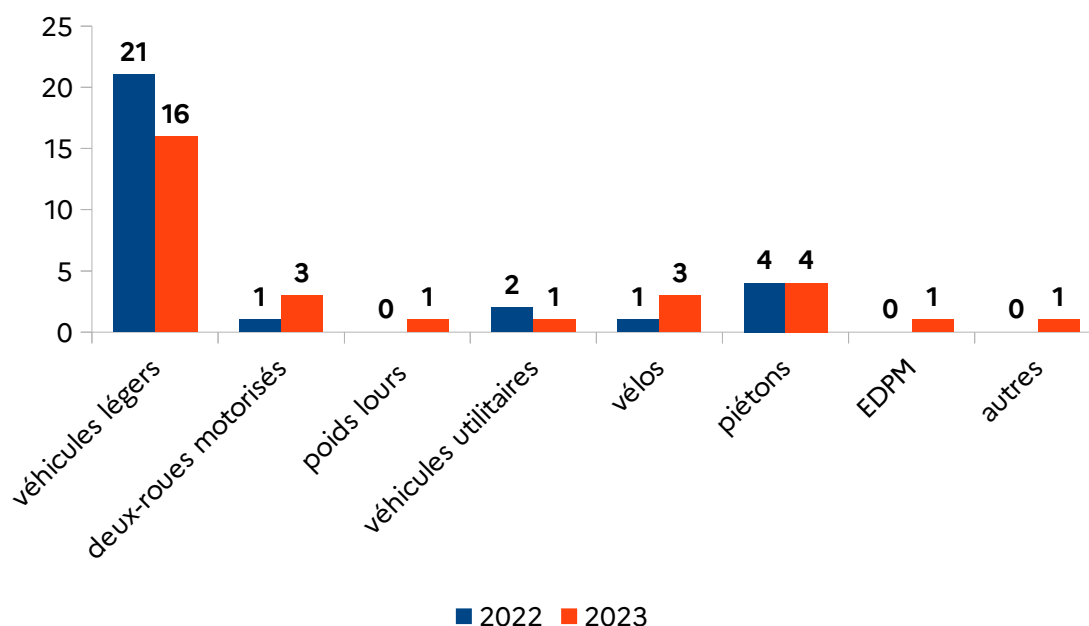
Catégories d'usagers	Nombre de tués 2022		Nombre de tués 2023		Evolution 2023-2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Écart	%
Véhicules légers	21	72,00 %	16	54,00 %	- 5	24,00 %
2 roues motorisés	1	3,00 %	3	10,00 %	2	200,00 %
Poids lourds	0	0,00 %	1	3,00 %	1	100,00 %
Véhicules utilitaires	2	7,00 %	1	3,00 %	- 1	50,00 %
Vélos	1	3,00 %	3	10,00 %	2	200,00 %
Piétons	4	14,00 %	4	14,00 %	0	0,00 %
EDPM	0	0,00 %	1	3,00 %	1	100,00 %
Autres	0	0,00 %	1	3,00 %	1	100,00 %

On constate une baisse de la mortalité des usagers circulant en véhicules légers et véhicules utilitaires. Par contre, nous observons une hausse de la mortalité chez les cyclistes et les conducteurs de deux-roues motorisés.

Avec 4 tués, le nombre de piétons décédés reste stable mais toujours trop élevé (14 % des victimes de la route dans le département).

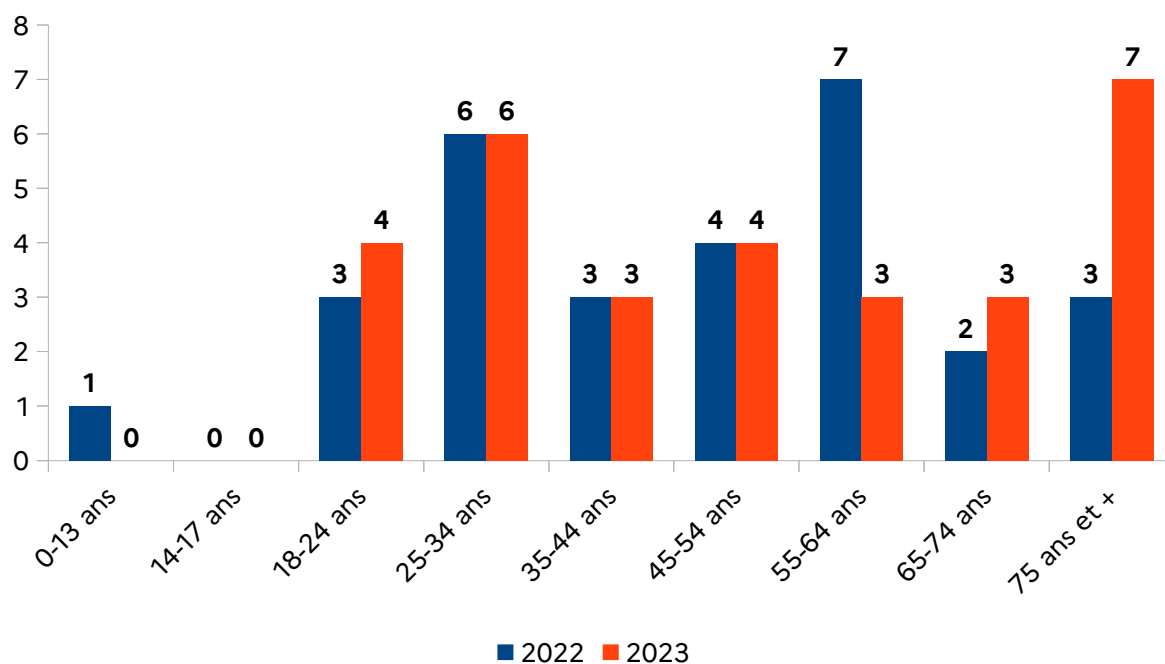
Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » (piétons, cyclistes, conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés) représentent 27 % des tués.

Nous enregistrons en 2023 le premier décès d'un conducteur d'engin de déplacement personnel motorisé (trottinette électrique).



Les tués par classe d'âge :

	2022	2023	% des tués en 2022	% des tués en 2023
0-13 ans	1	0	3,00 %	0,00 %
14-17 ans	0	0	0,00 %	0,00 %
18-24 ans	3	4	10,00 %	13,00 %
25-34 ans	6	6	21,00 %	20,00 %
35-44 ans	3	3	10,00 %	10,00 %
45-54 ans	4	4	14,00 %	13,00 %
55-64 ans	7	3	24,00 %	10,00 %
65-74 ans	2	3	7,00 %	10,00 %
75 ans et +	3	7	10,00 %	24,00 %



Les catégories d'âge les plus touchées en 2023 sont celles des 25-34 ans (20 % des tués), et dès 75 ans et plus (24 % des tués).

La catégorie des 18-24 ans représente 13 % des tués et 30 % des blessés graves alors qu'elle n'incarne que 8 % de la population.

L'accidentalité par arrondissement :

Nombre habitants département de l'Aisne : 529 374 (source Insee 2020)

	Tués		Population		Tués / pour 100 000 Hab
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
Laon	5	17,00 %	154 583 Habitants	29,20 %	3
Saint-Quentin	4	13,00 %	126 727 Habitants	23,94 %	3
Soissons	10	33,00 %	107 658 Habitants	20,34 %	9
Château-Thierry	6	20,00 %	70 094 Habitants	13,24 %	9
Vervins	5	17,00 %	70 312 Habitants	13,28 %	7

Le département de l'Aisne est constitué de cinq arrondissements mais 55 % de la population est regroupée dans les arrondissements de Laon et Saint-Quentin.

L'arrondissement de Soissons est le plus fortement touché avec 10 tués.

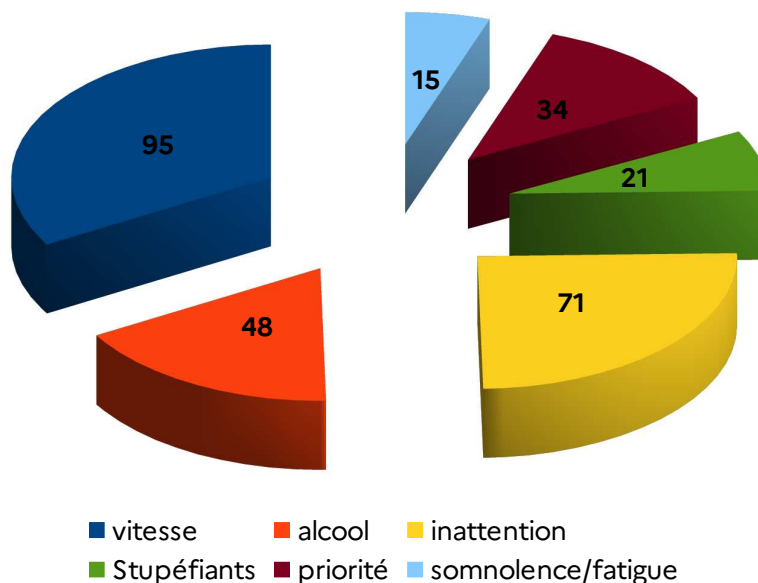
On observe le plus fort taux de tués pour 100 000 habitants dans les arrondissements de Soissons et de Château-Thierry avec une moyenne de 9 tués pour 100 000 habitants.

Les causes principales de l'accidentalité du département de l'Aisne :

- Les principales causes des accidents corporels de la circulation routière (y compris mortels)

	Vitesse	Inattention	Alcool	Priorité	Stupéfiants	Somnolence/ Fatigue
2022	82 36 %	73 32 %	55 24 %	23 10 %	18 8 %	22 10 %
2023	95 38 %	71 28 %	48 19 %	34 13 %	21 8 %	15 6 %
Evolution 2022/2023	13 16 %	- 2 - 3 %	- 7 - 13 %	11 48 %	3 17 %	- 7 - 32 %

Causes des accidents corporels et mortels en 2023



NB/ Un accident peut combiner plusieurs facteurs.

La vitesse : 38 %

Le nombre d'accidents dus à la vitesse augmente en 2023 avec 95 accidents corporels contre 82 en 2022.

Inattention : 28 %

Le nombre d'accidents dus à l'inattention baisse très légèrement en 2023 avec 71 accidents corporels contre 73 en 2022.

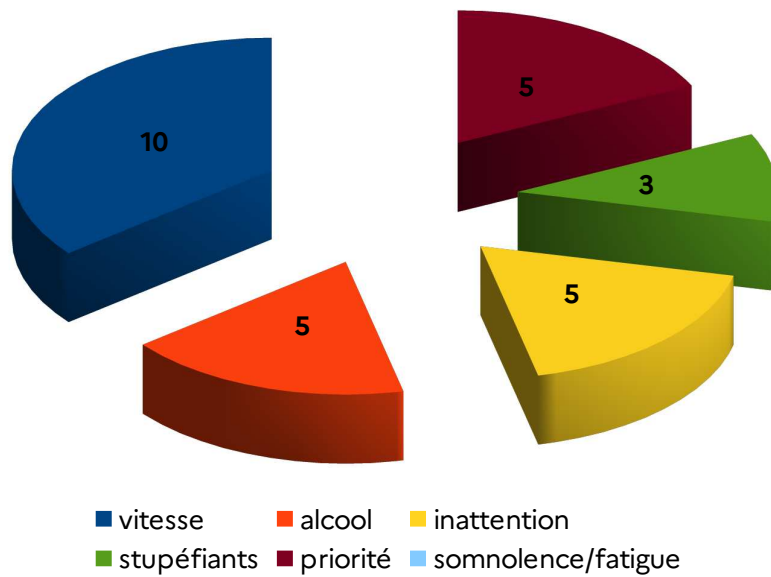
Alcool : 19 %

Le nombre d'accidents corporels causés par l'alcool en 2023 est en légère baisse par rapport à 2022 en passant de 55 accidents à 48.

- Les principales causes des **accidents mortels** de la circulation routière

	Vitesse	Inattention	Alcool	Priorité	Stupéfiants	Somnolence/ fatigue
2022	14	3	5	1	3	2
	50 %	11 %	18 %	4 %	11 %	7 %
2023	10	5	5	5	3	0
	34 %	17 %	17 %	17 %	10 %	0 %
Evolution 2022/2023	- 4	2	0	4	0	- 2
	- 29 %	67 %	0 %	400 %	0 %	- 100 %

Causes des accidents mortels en 2023



Focus sur les facteurs d'accidents des accidents mortels en 2023 :

La vitesse, l'alcool, l'inattention ainsi que les règles de priorité sont les principaux facteurs d'accidents **mortels** sur les routes axonaises.

La vitesse 34 %:

Le nombre d'accidents mortels dus à la vitesse est en légère baisse par rapport à 2022. Ce facteur est présent dans plus de 34 %, contre 50 % en 2022.

Alcool : 17 %

Impliqué dans 17 % des accidents mortels, le nombre d'accidents mortels causés par l'alcool est équivalent à 2022 (5 accidents mortels).

Inattention : 17 %

Le nombre d'accidents mortels dus à l'inattention augmente en 2023 de 67 % en passant de 3 accidents mortels en 2022 à 5 en 2023.

Priorité : 17 %

Le nombre d'accidents dus aux règles de priorité a fortement augmenté en 2023. Ce facteur était présent dans moins de 4 % des accidents mortels en 2022 contre désormais 17 % en 2023.

3. Bilan du PDASR 2023

3.1 Bilan financier

Les crédits affectés au PDASR sont spécifiquement destinés au financement d'actions de prévention innovantes engagées par les partenaires de la sécurité routière ou menées directement par les services de l'État.

Les actions peuvent se présenter sous différentes formes :

- Des interventions dans des écoles ;
- Des ateliers organisés pour les seniors ;
- Des villages sécurité routière à destination du grand public,

Les demandes s'y rattachant doivent donc être transmises au Chef de projet via la coordination sécurité routière, à la Préfecture.

Le PDASR ne peut pas financer les projets relatifs à l'infrastructure :

- Travaux de voirie et aménagements de sécurité (achat et pose de signalisation, éclairage public, marquage au sol, ralentisseurs, chicanes, rétrécissements de chaussée, passage piétons, feux tricolores, tous travaux de sécurisation de voiries, ...);
- Achat de radars pédagogiques, ces équipements peuvent être financés via le produit des amendes de police auprès du conseil départemental (pour les communes de moins de 10 000 habitants) ;
- Les crédits d'équipement et de formation des services de l'État ;
- Les actions à des fins de procurer des avantages pécuniaires aux usagers de la route respectueux des règles de sécurité routière ;
- Les frais de fonctionnement (charges de personnel, matériel informatique, transport, hébergement, restauration, frais kilométriques).

Les crédits du PDASR ont permis de subventionner 8 partenaires en 2023 pour un montant total de 31 080 €.

3.2 Bilan des actions

Le nouveau document général d'orientation (DGO) 2023-2027, a fixé les enjeux et les orientations déclinés dans le PDASR chaque année.

Les enjeux du DGO 2023-2027 sont les suivants :

Enjeux nationaux :

- Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone principalement)
- Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche
- Les deux-roues motorisés
- Le risque routier professionnel

Enjeux locaux :

- Les jeunes
- Les seniors

Le recensement du nombre des actions de sécurité routière réalisées est incomplet et non exhaustif. En effet, la mission sécurité routière n'est pas informée de toutes les actions réalisées dans le département.

Au total, 516 actions de sensibilisation ont été organisées en 2023 dans le département en lien avec la mission sécurité routière.

52 actions ont été réalisées par la mission sécurité routière, grâce à l'implication des intervenants départementaux de sécurité routière du département (15 IDSR au 31 décembre 2023).

Enjeu du DGO	Nombre d'actions réalisées en 2023
Conduites à risques	102
Deux-roues motorisés	86
Risques routiers professionnel	5
Mobilités douces	323
TOTAL	516

Près de **37 991** personnes ont été sensibilisées au cours de ces actions (26 189 en 2022).

La catégorie des jeunes représente à elle seule près de 74 % des personnes sensibilisées.

3.3 Exemples d'actions menées en 2023

Les actions menées au cours de l'année 2023 ont permis de sensibiliser quelques milliers de personnes (enfants, jeunes, adultes, seniors) à travers de nombreux ateliers proposés :

- Les ateliers alcool/stupéfiants ;
- Les trottinettes électriques ;
- Les simulateurs de conduite (deux-roues motorisé et véhicule léger) ;
- Le réactiomètre ;
- La piste d'éducation routière vélo ;
- La piste d'éducation routière « Buggy Brousse ».

Quelques exemples d'actions réalisées par la préfecture et ses intervenants départementaux de sécurité routière ainsi que les différents partenaires locaux :

Actions à destination des deux-roues motorisés

- ***Journée « trajectoire de sécurité »***



Ces journées sont organisées par la mission sécurité routière de la préfecture de l'Aisne et son chargé de mission deux-roues motorisés, en collaboration avec les gendarmes motocyclistes de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Aisne.

Les 4 demi-journées réalisées ont permis de sensibiliser 120 motocyclistes.

Actions à destination des primaires, collégiens, lycéens et étudiants

Plusieurs établissements scolaires, de la maternelle aux universités, ont sollicité la mission sécurité routière pour des actions de sensibilisation. Une dizaine d'actions a été réalisée au cours de l'année 2023.

A titre d'exemples :

- ***La piste d'éducation routière « buggy brousse » à l'école primaire La Providence à Laon***



Cet atelier a permis de sensibiliser 91 élèves de la maternelle au CP sur l'apprentissage des règles de circulation en ville (véhicules/piétons), les panneaux du code la route, les passages piétons, le respect des feux tricolores, la courtoisie sur la route et sur l'apprentissage de l'espace entre les piétons et les autres usagers.

- ***Forum sécurité routière à Chauny***



Ce forum a permis de sensibiliser les élèves sur la conduite des deux-roues motorisés et des EDPM. Un simulateur de conduite a été mis en place pour l'occasion. Une piste de

maniabilité pour trottinette électrique était également présente. Les élèves ont pu s'initier à la conduite à l'issue d'un rappel portant sur la réglementation en vigueur et les équipements de sécurité.

- **Forum « accidentés de la route » à Saint-Gobain**



En partenariat avec le Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle Jacques Ficheux de Saint-Gobain, le SDIS, la gendarmerie et la prévention routière, ce forum a permis de sensibiliser 2 classes du lycée Julie Daubié et 5 jeunes du centre éducatifs fermé de Laon.

Différents ateliers ont été proposés comme le témoignage de deux accidentés de la route, la démonstration du matériel médical (exosquelette), un stand secourisme, un stand addictologie ainsi que divers ateliers (bar pédagogique, parcours d'ébriété, simulateur de conduite deux-roues motorisés...).

Actions sur le risques routiers professionnels

- **Journée de la sécurité routière au travail à la préfecture de l'Aisne**



Dans le cadre de la semaine de la sécurité routière, une action a été réalisée à destination de l'ensemble des agents publics ainsi qu'une douzaine d'apprenants de l'Aftral de Laon.

Cette journée était l'occasion, avec plusieurs partenaires (Macif, la Prévention routière, le Centre information jeunesse (CIJ 02), la Prévention Maif, Randoway, le SDIS et les forces de l'ordre), de développer une culture partagée de sécurité routière.

Ce sont près de 200 agents qui ont pu être sensibilisés.

Actions tout public

- **Action « Grands départs en vacances » sur l'autoroute A26 sur l'aire de repos d'Urvilliers**



À l'occasion des départs en vacances d'été, la mission sécurité routière a organisé en partenariat avec la SANEF et la gendarmerie de l'Aisne une action de sensibilisation à destination des estivants.

Le but de ce type d'action est de sensibiliser les usagers aux dangers de la route, les amener à faire une pause et à se détendre tout en participant à nos ateliers de prévention (bar pédagogique, parcours d'ébriété, réactionmètre, simulateur de retournement). Les estivants ont pu être sensibilisés par la SANEF sur le corridor de sécurité.

- **« Gagnons en visibilité »**



À l'occasion du passage à l'heure d'hiver, la mission sécurité routière et la prévention Maif étaient présentes aux côtés des polices municipales locales du département afin de sensibiliser les piétons, cyclistes et conducteur d'EDPM à la nécessité d'être bien vu par tous sur la voie publique lors de la baisse de la luminosité en période hivernale.

Plusieurs centaines de goodies et équipements rétro-réfléchissants ont été distribués.

3.4 Le matériel d'animation sécurité routière

Matériel audio et vidéo	
Désignation	Descriptif
Audio / vidéo	<ul style="list-style-type: none"> • 2 TV écran plat

Supports pédagogiques	
Désignation	Descriptif
Rolls up	<ul style="list-style-type: none"> • Alcool • Stupéfiants • EDPM • Vélo • Motocyclette • Réactionmètre • Téléphone

Matériel	
Désignation	Descriptif
<p>Piste « vélos » Cette piste permet une meilleure assimilation des règles de sécurité. Elle s'adapte à tous les âges et tous les messages de prévention et permet entre autre l'initiation à la circulation à vélo.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 piste d'éducation routière
<p>Buggy Brousse Cet atelier favorise l'apprentissage des principales règles de circulation en ville (véhicules et piétons).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 pistes (24 et 48 m²)
<p>Pistes ludiques « alcool »</p>	2 pistes composées chacune de : <ul style="list-style-type: none"> • Un parcours PVC avec 8 cônes de signalisation et 1 mini barrière • 2 paires de lunettes alcoolémie simulant : 0,8 g/litre de sang et 1,5 g/litre de sang.

Piste ludique « drogues »	1 piste composée de : <ul style="list-style-type: none"> • Un parcours PVC avec cônes de signalisation et 1 mini barrière
Mesure de l'alcoolémie Ces équipements permettent aux personnes de tester leur alcoolémie avant de reprendre le volant (utilisés principalement lors de grands événements festifs).	<ul style="list-style-type: none"> • 2 éthylotests électroniques
Simulateur de conduite pour véhicules légers	<ul style="list-style-type: none"> • 1 simulateur de conduite
Simulateurs deux-roues motorisés	<ul style="list-style-type: none"> • 4 simulateurs de conduite
Mesure du temps de réaction et des distances de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • 1 réactiomètre
Code de la route	<ul style="list-style-type: none"> • 1 valise quizz co

Signalisation des actions	
Désignation	Descriptif
Banderoles	<ul style="list-style-type: none"> • 4 banderoles « Sécurité routière »
Barnums	<ul style="list-style-type: none"> • 1 en 3 x 3 • 3 en 6 x 3
Grilles d'exposition	<ul style="list-style-type: none"> • 3 grilles (composées de 2 volets chacune) afin d'apposer des affiches

Transport	
Désignation	Descriptif
Véhicule	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicule utilitaire de grande capacité

Dans le cadre de la sensibilisation des personnes vulnérables (piétons, cyclistes, conducteurs d'engin de déplacement personnel motorisé), la mission sécurité routière s'est dotée de goodies rétro réfléchissants.

4. Enjeux et orientations d'actions pour l'année 2024

Dans le document général d'orientations (DGO) 2023-2027, quatre enjeux ont été identifiés pour le département de l'Aisne.

- **Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone principalement) ;**

Cet enjeu rassemble les principales causes d'accidents mortels et le département de l'Aisne n'est malheureusement pas épargné.

En 2023, sur les routes axonaises, l'alcool est ainsi présent dans 17 % des accidents mortels de la circulation routière et les produits stupéfiants dans 10 %.

La vitesse excessive ou inadaptée est quant à elle en cause dans 38 % des accidents (34 % des accidents mortels).

Ce constat nous impose une nouvelle fois de mener des actions fortes de prévention afin de changer les comportements des usagers de la route, et ceci quel que soit leur âge ou leur mode de déplacement. Ces actions ont vocation à être transversales, tant en établissement scolaire que auprès des adultes.

- **Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche ;**

De plus en plus d'usagers de la route font le choix de se tourner vers ces formes de mobilité, que ce soit pour des raisons écologiques, de santé ou pour faciliter leurs déplacements. Cependant, ces modes de déplacement ne sont pas sans risque.

Sur les routes axonaises, les nouveaux modes de mobilité dites « douces » représentent 27 % des tués sur l'année 2023 avec 8 tués.

Ce type de déplacements étant en constante augmentation, il est de notre devoir d'agir en sensibilisant d'une part cette catégorie d'usagers, que ce soit sur l'aspect réglementaire ou comportemental, et d'autre part en sensibilisant les automobilistes à la présence sur nos routes de ces nouveaux modes de déplacement.

- **Les deux-roues motorisés ;**

Dans l'Aisne, 3 conducteurs de motocyclette sont décédés en 2023. Cependant, la catégorie deux-roues motorisé représente 21 % des tués (37 tués) sur la période 2017-2021. Les conducteurs de motocyclettes comptent à eux seuls 31 de ces tués sur les 37.

Ces accidents trouvent leurs causes principales dans les vitesses excessives ou inadaptées et les conduites addictives.

Ce constat nous impose de conduire des actions fortes de prévention avec pour objectif de faire évoluer le comportement sur la route de ces usagers vulnérables et de faire prendre conscience à ces conducteurs de l'importance du port des équipements de protection individuels. Des études ont en effet démontré que les patients les moins gravement blessés sont ceux qui portaient du matériel adapté.

- **Le risque routier professionnel ;**

De nombreux salariés conduisent un véhicule dans le cadre de leur travail, de façon occasionnelle ou régulière. La dispersion géographique croissante du monde du travail augmente les distances parcourues par un salarié pour ses trajets domicile-travail ou pour l'exercice de ses missions.

Le risque d'accident du travail sur la route est souvent en relation avec la nature et les exigences du métier qu'exerce le salarié. Il augmente aussi en fonction du comportement du salarié conducteur et de ses prises de décision lors de la conduite. Ce risque routier a souvent des origines « multifactorielles » : environnement, véhicules, organisation, conducteur...

Dans le département de l'Aisne, sur l'année 2023, 33 % des tués (10 tués) le sont lors d'un trajet domicile-travail ou utilisation professionnelle.

L'étude de l'accidentalité dans l'Aisne réalisée dans le cadre de l'élaboration du DGO 2023-2027 a permis de retenir 2 enjeux locaux, à savoir :

- **Les seniors ;**

Dans l'Aisne, les seniors (+ de 65 ans) sont impliqués sur l'année 2023 dans 51 accidents de la circulation routière (20 % des accidents).

Le nombre de tués dans cette catégorie s'élève à 10 (33 %).

Suite à ce résultat, il est important de poursuivre nos actions de prévention envers ce type de public, ceci afin de les sensibiliser sur leur vulnérabilité.

- **Les jeunes.**

La catégorie d'usager « jeune » (18/24 ans) représente 8 % de la population mais sont impliqués dans 37 % des accidents. Ils sont présumés responsables à 73 %.

Sur la période 2019-2023, 43 jeunes de moins de 24 ans ont perdu la vie sur les routes axonaises, soit près de 27 % des tués.

Sur l'année 2023, 4 jeunes (– 24 ans) ont perdu la vie dans l'Aisne.

Ce constat démontre qu'il est impératif de poursuivre les actions de prévention au profit de ce jeune public.

5. Les actions du PDASR 2024

5.1 Actions subventionnées

L'appel à projets au titre du Plan départemental d'actions de sécurité routière 2024 a été lancé en décembre 2023. Les enjeux prioritaires déterminés dans le nouveau document général d'orientation 2023-2027 ont été rappelés aux différents porteurs de projets.

11 dossiers ont été déposés dans l'application « démarches simplifiées ».

Ces dossiers ont été retenus pour un montant total de 31 027 €.

5.2 Le prévisionnel des actions réalisées par la mission sécurité routière

Pour l'année 2024, le nombre d'actions prévisionnel est de 50.

Précisons qu'une journée d'action correspond à un lieu précis et à une journée. Elle peut répondre à plusieurs enjeux du Document général d'orientation. Il est par exemple régulier que nos interventions au sein d'une structure portent en partie sur les conduites addictives, ainsi que sur l'emploi de la trottinette électrique ou les distracteurs technologiques.

Dans le cadre de ces actions, les principaux outils utilisés sont :

- Les ateliers alcool/stupéfiants ;
- Les trottinettes électriques ;
- Les simulateurs de conduite (deux-roues motorisés et véhicule léger) ;
- Le réactionmètre ;
- La piste d'éducation routière ;
- Le Buggy Brousse.

Les grands évènements

La mission sécurité routière et les intervenants départementaux de sécurité routière seront présents sur plusieurs grands évènements organisés sur le département :

- Estiv'Aisne ;
- Fête de la bière de Saint-Quentin ;
- Le rallye tout-terrain Jean de la Fontaine de Soissons ;
- Le rallye de Chauny ;
- Le service national universel (SNU) ;
- Les journées de sensibilisation à destination des conducteurs de deux-roues motorisés...